Image not found or type unknown

Interdiction de gerer

Par **Nestorus**, le **28/02/2019** à **20:48**

Bonsoir,

j ai eu un jugement d interdiction de gerer pendant 20 ans. Le jugement a été rendu le 5 juillet 2005 et signé le 26 juillet. La date du 26 juillet 2005 correspond à La loi de sauvegarde des entreprises qui fixe une limite de 15 ans à l'interdiction. Est ce possible que j ai pu beneficier de cette loi qui ramenerait mon interdiction à 15 ans ?

merci d avance

cdlt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés